



## REPONSE DU CONSEIL COMMUNAL A L'INTERPELLATION 22-613 DU GROUPE VERTSPOP SOL « LES PIETONS, PARENTS PAUVRES DE LA MOBILITE DOUCE ? »

---

(Du 12 septembre 2022)

Monsieur le président,  
Mesdames, Messieurs,

En date du 22 juin 2022, le groupe VPS, par Mme Johanna Lott Fischer et consorts, a déposé l'interpellation 22-613 intitulée « Les piétons, parents pauvres de la mobilité douce ? ». Inscrite pour la première fois à l'ordre du jour de la séance du Conseil général le 27 juin 2022, son développement écrit à la teneur suivante :

*Le piéton est le parent pauvre de la mobilité de manière générale, et même celui de la mobilité douce. Dans l'édition 2021 de la brochure « Mobile en Ville », la marche à pied n'est nullement mentionnée, bien que l'on passe en moyenne, selon les dernières statistiques de la Confédération, autant de temps à pied que dans sa voiture. Il existe de nombreux chemins pour piétons, mais ceux-ci sont très souvent mal indiqués. Aussi, rare sont les projets favorisant la marche à pied dans notre commune ; la création de la Ficelle est une heureuse exception.*

*En attendant les travaux qui seront réalisés dans le cadre du PAL, le groupe Vert-e-s-POP-SolidaritéS aimerait connaître l'avancement des projets favorisant la marche à pied initiés il y a quelques années déjà :*



**Question 1 :** *Comment ont été concrétisés les résultats des démarches participatives « Centre et rives » (2014) et « Centre et gare » (2015/2016), qui préconisaient, soit à l'unanimité des personnes présentes sinon à une large majorité, des améliorations pour les piétons ? Il a notamment été question de diverses phases de test, par exemple pour une traversée piétonne de la rue de l'Hôtel-de-Ville à la hauteur des Brasseurs.*

**Question 2 :** *Un groupe de travail « signalisation » a été créé il y a quelques années. Où en est-il dans ses réflexions ? Est-ce qu'il sera également prévu d'y indiquer les temps de marche vers les lieux clés comme la gare, le lac ou p. ex. la bibliothèque, et de créer un plan pour piétons ?*

**Question 3 :** *Des marches diagnostiques avec des personnes âgées ont été menées dans quelques quartiers de la ville avant la fusion. Cette démarche sera-t-elle étendue à l'ensemble du territoire de la commune fusionnée ?*

**Question 4 :** *Il existe seulement 5 lignes de pédibus dans la commune de Neuchâtel ; les quartiers de la Coudre, de Vauseyon ou de Serrières ne sont par exemple pas desservis. Que propose la commune pour favoriser le déplacement des élèves à pied ?*

**Question 5 :** *Est-ce que la Ville prévoit de mener des actions de mise en valeur des liaisons piétonnières, comme cela se fait par exemple à Tramelan (Les Traverses de Tramelan) ou à St-Gall.*

*Dans le cadre de la mise en consultation du « Plan directeur des chemins pour piétons et des chemins de randonnée pédestre », le Canton s'est intéressé uniquement aux chemins de randonnée pédestre. Concernant les chemins pour piétons, les communes sont responsables de l'élaboration et la réalisation d'un réseau piétonnier à l'intérieur de leur localité.*

*La commune de Neuchâtel doit faire ce travail dans le cadre de la révision du PAL, prévu pour 2023. Or, il existe déjà un grand nombre de liaisons piétonnières, en dehors du trafic et souvent dans un axe vertical, qui permettent aux piétons d'atteindre leur but sans détour. Seulement, ces chemins sont très souvent mal indiqués et ne sont pas du tout mis en valeur. Par la création d'un réseau sûr et confortable, la population peut être motivée à se déplacer à pied, pour le plus grand bien de la santé et de la qualité de vie de chacun-e.*

*Pour favoriser, voire augmenter la part modale de la marche à pied, ce mode de mobilité doit recevoir une plus grande attention de nos autorités.*

La présente réponse est apportée en application de l'article 57 du Règlement général de la Commune de Neuchâtel.

## **1. Contexte**

Le piéton est à la base des déplacements : pour prendre les transports publics, une voiture ou aller chercher son vélo, l'utilisateur effectue quotidiennement de courts déplacements à pied. Il est vrai que la marche présente un potentiel intéressant puisqu'une grande partie de la population réside à moins de dix minutes à pied d'une centralité de quartier, constituée généralement d'une école, de commerces et de services.

La commune de Neuchâtel présente une morphologie différenciée en termes de topographie et de structure urbaine. Certains quartiers sont séparés les uns des autres par un vallon, une voie ferrée ou encore une jonction autoroutière. On constate également un maillage plus ou moins fin du réseau piéton selon les secteurs : alors que l'ancienne commune de Neuchâtel offre des conditions globalement favorables pour les piétons – elle a d'ailleurs reçu un prix « Brosse à chaussure d'Or » décerné en 2020 à 5 villes suisses par l'association Mobilité Piétonne, même si des progrès restent à faire – on observe que certains quartiers, par exemple au nord de la H10 à Peseux, sont peu attractifs.

Consciente des enjeux importants en termes de mobilité et notamment de mobilité piétonne, la Ville a créé un nouvel Office de la mobilité, dont la mise en place progressive se poursuit, qui a pour mission d'y répondre. Cet Office travaille à la fois sur les mesures à court terme et sur des planifications stratégiques à plus long terme. Il convient de préciser que certaines tâches spécifiques à la mobilité piétonne relèvent également de la responsabilité de la déléguée au tourisme ainsi que de la déléguée aux personnes âgées et à la promotion de la santé. Des partenaires externes sont également régulièrement impliqués dans les analyses et la recherche de solutions, notamment pour des piétons avec des besoins particuliers : c'est par exemple le cas de Centrevue (pour les personnes malvoyantes ou aveugles), Pro Infirmis, Foyer handicap, et d'autres.

## 2. Réponses aux questions

**Question 1 :** *Comment ont été concrétisés les résultats des démarches participatives « Centre et rives » (2014) et « Centre et gare » (2015/2016), qui préconisaient, soit à l'unanimité des personnes présentes sinon à une large majorité, des améliorations pour les piétons ? Il a notamment été question de diverses phases de test, par exemple pour une traversée piétonne de la rue de l'Hôtel-de-Ville à la hauteur des Brasseurs.*

En effet, les démarches participatives précitées ont mis en lumière la volonté d'améliorer l'attractivité des itinéraires piétons. Dans le rapport de synthèse de la démarche participative « Centre et gare », le Conseil communal de l'ancienne commune de Neuchâtel s'était alors engagé à étudier la mise en place de mesures simples et à court terme telles que :

- Libérer l'espace public de la rue du Seyon pour compléter son aménagement par l'ajout de bancs et de végétation ;
- Améliorer la signalétique pour tous les modes de déplacement et en particulier les informations sur les transports publics et les parkings ;
- Rendre les espaces au sud de la gare (place de la Gare et Espace de l'Europe) plus attractifs pour la mobilité douce.

Ces engagements ont été mis en œuvre ou sont en voie de l'être :

- Depuis 2019, les bus ne circulent plus dans la zone piétonne les samedis. De la végétation est installée dans le canal de cette rue pendant la belle saison. Toutefois, l'espace disponible en zone piétonne limite les possibilités d'y augmenter le nombre de bancs. Cependant, des installations provisoires végétalisées (pergolacs) sont installées en différents endroits du territoire communal à la belle saison, dont le Centre-ville.
- Pour les piétons, une signalétique destinée aux activités touristiques sera mise en place l'année prochaine, comme indiqué dans la réponse à la question 2.
- Une proposition sera présentée cet automne au Conseil général concernant le schéma de circulation à la gare. Le sud de la gare fera l'objet d'un aménagement transitoire, initialement prévu pour l'été 2022, dès le printemps 2023, dans le but notamment de rendre les espaces plus sûrs et plus attractifs pour les piéton-ne-s.

Dans le rapport de synthèse de la démarche participative « Centre et rives », il est demandé que des dispositifs de circulation soient testés à l'aide d'aménagements provisoires avant la réalisation définitive, en particulier par un abaissement de la vitesse et une meilleure mixité des

usagers sur la rue des Terreaux et l'avenue du Premier-Mars. Une étude dans ce sens est en cours pour l'ensemble du secteur de la place Numa-Droz et ses abords, incluant la rue des Terreaux et une partie de l'avenue du Premier-Mars. Il est également proposé de tester la fermeture de la rue de la Place-d'Armes. Ce point sera traité dans le cadre du plan directeur de mobilité, mené en coordination avec la révision du PAL.

La réalisation d'une traversée piétonne à la hauteur des Brasseurs figure également dans le rapport de synthèse « Centre et rives ». Cela répondrait en effet à un réel besoin puisque cet endroit systématiquement utilisé par les personnes qui se rendent à la zone piétonne en provenance du Faubourg du Lac et inversement. Toutefois la réalisation d'un passage pour piétons à cet endroit ne serait, dans la configuration actuelle, pas conforme à la Loi sur la circulation routière (LCR) souhaitable, car il se situerait à seulement 20 mètres du carrefour Numa-Droz régulé par feux. Ajouter un passage piétons si près perturberait le fonctionnement de tout le carrefour : la priorité donnée en tout temps à la traversée piétonne péjorerait de manière importante la fluidité du trafic induite par les phases vertes des feux et pourrait provoquer des remontées de véhicules dans tout le secteur.

Des réflexions sont cependant en cours avec l'appui d'un bureau d'ingénieurs pour améliorer les traversées piétonnes dans l'ensemble du secteur. Les contraintes sont nombreuses : feux de circulation, lignes de bus aériennes onéreuses à modifier, flux importants de tous les modes de transport sont autant de paramètres à prendre en compte qui limiteront vraisemblablement les possibilités d'amélioration à court terme.

**Question 2 :** *Un groupe de travail « signalisation » a été créé il y a quelques années. Où en est-il dans ses réflexions ? Est-ce qu'il sera également prévu d'y indiquer les temps de marche vers les lieux clés comme la gare, le lac ou p. ex. la bibliothèque, et de créer un plan pour piétons ?*

- Depuis plusieurs années, la Ville de Neuchâtel prépare une révision de ses dispositifs d'affichage et de signalétique sur le territoire communal. De 2018 à 2021, une étude a été réalisée par un mandataire afin de dresser un état des lieux des différents types d'affichage et de signalétique existants et de proposer une stratégie d'amélioration. L'objectif du volet signalétique est d'améliorer les dispositifs en place en matière d'orientation (notamment touristique) dans l'espace public, de valoriser les sites marquants du territoire de la commune fusionnée et de faciliter l'accès aux différents équipements. Ce nouveau dispositif, attendu courant 2023 et

actuellement en cours d'élaboration, devrait indiquer les temps de marche d'un point à l'autre afin d'encourager la mobilité douce et de démontrer qu'à Neuchâtel rien n'est jamais trop éloigné, même à pied.

- Il existe par ailleurs d'ores et déjà une brochure touristique « Neuchâtel à pied » qui est largement distribuée à nos visiteurs et qui offre de découvrir le centre en 2h de marche.

Il convient de mentionner que la Neuchâtel Tourist Card est remise aux touristes passant au moins une nuit dans le canton et payant une taxe de séjour. Cette carte promeut la mobilité douce et les transports publics puisqu'elle offre l'accès gratuit à tous les TP du canton, aux vélos Neuchâtelroule et à une croisière sur le lac. C'est dans cet esprit qu'il est prévu de mettre en place un dispositif d'orientation touristique piétonne.

**Question 3 :** *Des marches diagnostiques avec des personnes âgées ont été menées dans quelques quartiers de la ville avant la fusion. Cette démarche sera-t-elle étendue à l'ensemble du territoire de la commune fusionnée ?*

En effet, des balades-diagnostic ont été effectuées avec des personnes âgées dans les trois quartiers suivants : à Serrières en 2016, à La Coudre en 2017 et au Vallon de l'Ermitage en 2019. Par la suite il n'y a pas eu d'autres balades, notamment à cause du Covid. Le Conseil communal entend toutefois les reprendre, par quartier, sur l'ensemble du territoire communal. Elles seront planifiées par le dicastère concerné en cohérence avec la révision du PAL et le plan directeur communal des cheminements piétons. L'idée serait d'élargir ces balades à toute la population du quartier concerné et de ne pas la limiter aux personnes âgées.

**Question 4 :** *Il existe seulement 5 lignes de pédibus dans la commune de Neuchâtel ; les quartiers de la Coudre, de Vauseyon ou de Serrières ne sont par exemple pas desservis. Que propose la commune pour favoriser le déplacement des élèves à pied ?*

- Les lignes de pédibus sont le fruit de l'initiative de parents qui s'organisent entre eux pour accompagner à tour de rôle un groupe d'enfants sur un itinéraire précis menant à l'école. L'ATE fournit à ces parents du matériel pour aider les parents à la mise en place de ces lignes.
- Dans le cadre du déménagement temporaire du collège des Parcs vers les collèges de Beauregard et des Sablons, la Ville a approché l'ATE qui a réalisé un flyer spécifique pour encourager les parents à mettre sur pied des lignes de pédibus, avec l'aide de l'ATE. Ce flyer

a été envoyé aux parents des élèves scolarisé-e-s au collège des Parcs au printemps dernier.

L'ancienne commune de Corcelles-Cormondrèche avait mis en place un concept de signalisation de « chemins des écoliers » intéressant : il ne s'agit pas de pédibus car personne n'accompagne les enfants, mais les itinéraires sécurisés sont balisés sur le terrain et un plan est remis aux familles lors de la journée « À pied à l'école ». La Ville envisage de reprendre et de généraliser sur l'ensemble du territoire communal ce concept de signalisation.

**Question 5 :** *Est-ce que la Ville prévoit de mener des actions de mise en valeur des liaisons piétonnières, comme cela se fait par exemple à Tramelan (Les Traverses de Tramelan) ou à St-Gall.*

- La Ville prévoit en effet de valoriser des liaisons piétonnes mais aussi mixtes piétons/vélos afin d'offrir une meilleure continuité pour la mobilité douce à travers le territoire communal. Dans cet esprit, deux réalisations concrètes seront mises en place d'ici l'automne dans le quartier de Serrières, où deux tronçons de rue (la rue de Beauregard et le chemin des Écoliers) seront fermés au trafic afin de sécuriser la mobilité douce. À plus long terme, d'autres cheminements piétons seront réalisés ou améliorés notamment dans le cadre de plans de quartier tels que Les Arniers, Beauregard, Tivoli ou encore Monruz, qui prévoient des liaisons piétonnes supplémentaires en site propre. De plus, à la suite de la révision du PAL il est prévu d'actualiser le plan des alignements. Ce sera donc l'occasion de réserver des espaces pour de nouvelles liaisons piétonnes dans les secteurs où cela est justifié.
- Des actions spécifiques de mise en valeur des chemins piétons, par des expositions culturelles par exemple, ne sont pas prévues à ce jour. En revanche une valorisation par la promotion de la marche pour se rendre sur des sites touristiques ou pour aller à l'école sera développée, comme expliqué dans les points précédents.

### 3. Conclusion

Notre Conseil accorde une grande importance aux usagers et usagères les plus vulnérables de notre ville, avec une attention toute particulière pour les enfants et les personnes à mobilité réduite. En effet, des itinéraires sûrs et attractifs pour les piéton-ne-s contribuent à renforcer le lien social et à réduire les nuisances liées aux déplacements tout en améliorant la santé publique par l'encouragement à une activité physique au quotidien.

C'est dans cet esprit et sur la base de ce qui précède, que nous vous prions, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la réponse à l'interpellation 22-613.

Neuchâtel, le 12 septembre 2022

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente,

Le chancelier,

Nicole Baur

Daniel Veuve